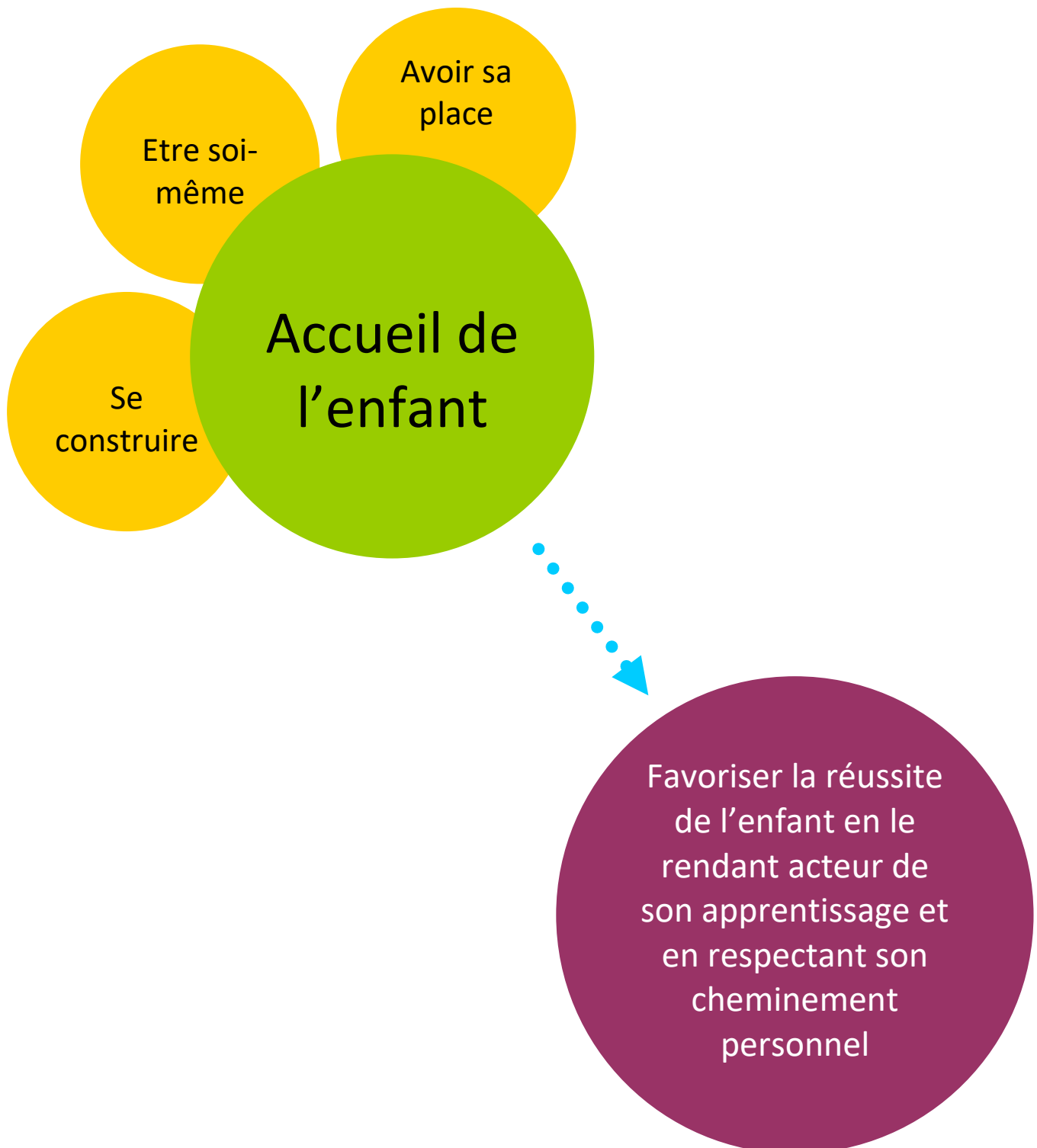


Projet d'établissement

Mis à jour le 28/09/2020



1. OBJECTIFS GENERAUX

- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec Dieu tel que Jésus nous le révèle.
- Favoriser des démarches personnelles chez l'enfant pour qu'il soit plus autonome. Insister sur ses progrès et ses réussites.
- Développer la confiance en soi et la socialisation.
- Avoir du plaisir en apprenant.
- Donner de l'aide aux enfants tout en exigeant l'effort et le travail individuel indispensable aux progrès personnels.
- Acquérir un esprit d'ouverture, de tolérance, de respect et de civisme.
- Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et au respect de notre planète par le biais de projets de développement durable.

2. MOYENS PERMANENTS MIS EN OEUVRE

2.1. Pour développer un esprit familial

- Lundi : accueil collectif (chants, anniversaires, événements familiaux...) 2 fois/mois sauf durant les périodes d'Avent et de Carême.
- Durant le temps de midi : moment de partage, d'échange, de convivialité, de prière entre les enfants et des adultes (activité libre un jour par semaine)
- Chaque jour :
Les membres du personnel sont toujours disponibles.
Il est possible de voir fonctionner l'école maternelle (sur rendez-vous).
Les enfants peuvent participer à des jeux organisés pendant la récréation de midi.
Garderie active en collaboration avec le « 1000 pattes ».
L'école veut apporter à l'enfant un enseignement et une éducation qui l'aideront à progresser dans la vie future.

2.2. Pour permettre la participation de chacun à toutes les activités

L'association des parents prévoit une aide financière.

3. PEDAGOGIE

3.1. Développement de la langue maternelle (priorité depuis 1997)

- Lire-écrire
 - Manipuler différents types d'écrits et les analyser.
 - Observer les formes de la langue (orthographe, conjugaison...)
 - Dégager des structures dans le but d'écrire.
 - Rallyes « lecture » dès la deuxième année primaire.
 - Ateliers lecture en cycle.
 - Spectacles pour les fancy-fair inspirés de livres lus dans les classes

- Favoriser la lecture personnelle
 - Prendre du temps pour lire en classe : lecture plaisir.
 - Communiquer autour du livre, de la presse, d'un événement de vie, ...
 - Entrer dans le livre par la dramatisation (conte...), ...
 - Bibliothèque, BCD, prêt de livres à partir de la 2^{ème} maternelle

3.2. Actions pédagogiques au service des apprentissages

- Promouvoir au quotidien certaines valeurs évangéliques : l'accueil, la convivialité, le respect de l'autre, la tolérance et différentes célébrations lors de fêtes religieuses, ...
- La concertation des enseignants visera la continuité des apprentissages, la remédiation, les préparations d'activités en cycle.
- L'équipe éducative travaillera à la continuité des outils, des matières, des compétences, etc. entre les classes et les cycles.
- L'équipe éducative réfléchira à la gestion du temps : en classe, en ateliers lors d'activités, etc.
- L'équipe tentera de continuer à développer un projet à long terme de développement durable (recyclage, environnement, « manger-bouger », bien-être, participation à diverses actions en faveur de l'environnement, ...).

- Education corporelle
 - Développer le fair-play, le respect de soi, du partenaire, de l'adversaire, le respect des règles élaborées.
 - Développer le goût de l'effort.
 - L'éducation psychomotrice vise à favoriser le développement des sens, du mouvement, de l'action et du rapport avec l'autre afin que l'enfant puisse grandir.
 - Natation à l'école maternelle : vaincre ses peurs, apprivoiser le milieu aquatique par des jeux, des mouvements, ... afin d'atteindre une autonomie.

- Seconde langue
 - Eveiller l'enfant à un autre mode de pensée et à un autre type de culture tout en suscitant chez lui l'audace et le plaisir de s'exprimer dans une autre langue : le néerlandais.

- Vivre sainement et écologiquement
 - Développer de bonnes habitudes alimentaires.

- Préférer des collations saines.
- Proposer des repas sains et équilibrés (préparés maison).
- Prendre de bonnes habitudes dans le tri des poubelles : « trietoutbien » et Opération « Zéro déchet ».
- Journées « fruits ».
- Recettes culinaires
- Visites de parc à conteneurs, Uvelia (incinérateur de déchets) et Sitel (tri des PMC)
- Sensibiliser les enfants aux bienfaits de l'eau et à l'économie de l'énergie.
- Participation au projet « Green ».
- ...

- Classes de dépaysement : classes vertes ou classes de mer ou nuit à l'école maternelle
Il s'agit de classes transplantées afin de découvrir un environnement géographique, historique et humain différent du milieu habituel. S'inscrivant dans notre projet d'établissement, ces classes de dépaysement sont **obligatoires**.

Elles ne peuvent donc se concevoir comme une simple parenthèse dans la vie d'une école : la préparation du départ, le séjour lui-même ainsi que l'exploitation au retour sont des phases complémentaires dont les résultats doivent être investis dans une action à long terme.

Cette action à long terme ne peut être menée à bien sans une collaboration confiante et poursuivie entre enseignants, élèves et parents.

Motiver les élèves est primordial car c'est, bien souvent, de leur intérêt que dépendent l'accord final des parents et la réussite de l'entreprise.

L'enseignant doit donc rester à l'écoute des élèves tout au long de la préparation. Il pourra ainsi relever les objections qui surgiront et tenter d'y répondre afin d'éviter certains désistements.

Quant à la sensibilisation des parents à l'intérêt de ces activités, elle commence dès l'arrivée de l'élève à l'école. Une réunion d'information où ils auront l'occasion de poser des questions se révèle toujours très utile, de même que l'organisation d'un système d'épargne ou d'actions visant à réduire le coût des séjours, du stage, de l'excursion.

Le comité des parents peut aussi s'associer à cette phase préparatoire des activités.

Pour rappel, 90% des élèves de la classe doivent participer aux classes de dépaysement afin que tous puissent y aller.

Par exemple, sur une classe de 20 élèves, si 2 élèves ne veulent pas participer aux classes de dépaysement, la classe entière ne peut pas participer.

4. CADRE DE VIE

- Aménagement d'un espace vert et d'un potager.
- Aménagement du nouveau bâtiment.
- Rafraîchissement de divers locaux.
- Bon climat de travail : locaux agréables, colorés, pratiques et matériels didactiques adéquats et en suffisance.
- Espaces verts autour de l'école dont nous profitons un maximum.
- Cyber-classe
- De nouveaux projets sont en cours de réflexion...

5. MOYENS PONCTUELS MIS EN PLACE

- Vivre à l'école
 - Petit déjeuner le jour de la rentrée (AP)
 - Barbecue de la rentrée : le 1^{er} vendredi de septembre (gratuit pour les nouveaux élèves)
 - Célébrations au sein de l'école/église
 - Animations Avent et Carême, marche aux étoiles, conte de Noël, ...
 - Visite de l'église/Rencontre avec des religieux
 - Pastorale scolaire : animations, visite à Marie, ...
 - Crèche vivante
 - Poursuite du projet « vivre sainement, environnement : tri, potager, ... »
 - Choix de collations saines
 - Journée « fruits » en partenariat avec la Région wallonne (DGARNE et APAQ-W) et financé par le Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA) (10€/an/enfant).
 - Repas sains et équilibrés
 - Participation aux journées de sensibilisation (« Pomme locale », « gros pull », ...)
 - Promenades dans la nature
 - Bibliothèque
 - Piscine dès la 2^{ème} maternelle et brevets
 - Psychomotricité en maternelles
 - Marche parrainée
 - Conte de la fancy-fair
 - Néerlandais en P5-P6
 - Marche aux étoiles

● **Accueil – 1^{ère} maternelle**

Culture de champignon + dégustation.
Animation musicale avec une maman.
Excursion à la pataphonie à Dinant.
Recette culinaire en cycle.
Création de notre parcelle dans le potager.
Pique-nique dans Antheit.
Marche parrainée.

● **1^{ère} – 2^{ème} maternelles**

Musique : animation par les grands-parents de Mélyna et le papa (accordéon)
Excursion « la maison de la pathaphonie » (instruments de musique)
Grottes de Dinant.
Culture de champignons.
Visite du potager et jeux dans le jardin de Robin Demazy + pique-nique (juin)
Open ado (5 animations) + poursuite 2020-2021 Christine.
Observation par la logopède : Caroline Lyon pour Augustin R., Alexis, Sacha S.

● **2^{ème} – 3^{ème} maternelles**

Kit évolution du papillon.
Visite de tortue.
Cuisine avec le cycle Acc-M1
Patinoire.
Théâtre : « les vacances de Jules ».
Piscine.

Projets :

- l'espace et le système solaire.
- Artiste Keith Haring.
- Vivaldi et les 4 saisons → réalisation d'un livre.
- Touthankamon.

Animations :

Théâtre à Wanze tchantche.
Open ado.

Plantation de fraisiers et groseillers.

● **1^{ère} primaire**

Centre culturel de Wanze : spectacle théâtre, danse, musique : Punta Negra
Excursion dans les campagnes d'Antheit.
Activités sportives au hall de Wanze.
Balades nature dans les bois d'Antheit (escargots – champignons)
L'huilerie du Stwerdu à Fallais → préparation d'une compote de pommes.
Opéra.
APPER : sécurité routière.
Journée fruits, collations saines.
Classes de mer.
Activités artistiques.

Activités lectures

● 2^{ème} primaire

Excursion : domaine des grottes de Han
Centre culturel
Œuvre d'art réalisée en classe avec une artiste
Projet intergénérationnel avec le home « Maison Dieu »
Peinture des pots P2 – M3
Activité en cycle au hall de Wanze

● 3^{ème} primaire

Théâtre au centre culturel
Classes vertes à Chiny
Cinéma
Echange intergénérationnel avec le home « Les Crépalles »
Conte de Noël
Spectacle « L'eau rangée » : le cycle de l'eau
Casino carnaval
Jeu de piste dans l'école
Broderie
Cap sciences (Les énergies renouvelables)
Activités réalisées par des étudiantes autour du climat de classe, du harcèlement, du conseil de classe, ...
Activités sportives au hall omnisport (fin d'année)
Visite de la ville de Namur
Cross

● 4^{ème} primaire

Classes vertes et sportives à Chiny
Projet sur la commémoration de la première guerre mondiale en collaboration avec le centre culturel de Wanze : réalisation de peintures par coopération
Théâtre au centre culturel de Wanze
Animation par Monsieur Gilsoul : découverte de la nature autour de l'école : la faune, la flore, les traces d'animaux, ...
Spectacle « L'eau rangée » : le cycle de l'eau
Casino carnaval
Jeu de piste dans l'école
Cinéma à Noël
Animation scientifique par Madame Defoeux : réalisation d'expériences : la découverte et l'action de différents gaz
Cap sciences : les énergies renouvelables
Rencontre et échange avec un témoin de la seconde guerre mondiale
Rencontre avec l'Abbé Dorthu: les étapes d'une célébration et Jésus
Activités sportives au hall omnisports de Wanze
Cross inter-écoles
Visite de Namur

● 5^{ème} primaire

Théâtre au centre culturel de Wanze.
Rencontre avec monsieur le curé.
Activités en cycle 5-6, la symétrie, inférences/vocabulaire, ...
Lecture de livres et rallye-lecture.
Aborder l'actualité chaque semaine via le JDE : lectures, débats (citoyenneté),
présentation d'articles devant la classe.
Elections pour le conseil communal des enfants de Wanze.
Mise en place d'un conseil de classe.
Préparation de la visite de l'exposition Toutankhamon Liège.
Rencontre avec un archéologue spécialiste en égyptologie.
Après-midi jeux de société.
Ecriture d'une chanson dans le cadre de la fancy-fair.
Cuisine.
Cross inter-écoles.
Préparation au brevet cycliste.
Travail sur les émotions à travers différentes activités.
3 activités préparant au passeport vélo, cycliste en situation réelle.
Sensibilisation aux droits de l'enfant (réalisation de panneaux), au commerce
équitable (réalisation d'une vidéo).
Elocution sur un personnage célèbre.
Excursion au château de Palogne.
Découverte du fonctionnement de la commune.
Echange avec un élève qui faisait le tour du monde.

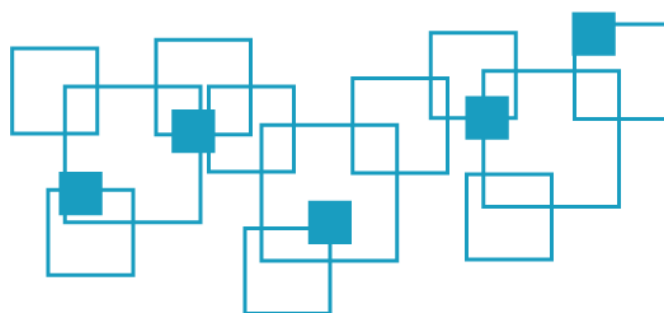
● 6^{ème} primaire

Classes vertes à Charneux (Fort de Battice, mine de Blégny)
Rencontre avec un journaliste
Portes ouvertes d'une école secondaire (Don Bosco)
Exposition : Hergé (Tintin)
Exposition : le climat
Lecture de romans dont Cliky (pour apprendre à se méfier d'internet)
APPER (sécurité routière)
Cuisine
Théâtre « François, la richesse du pauvre », pièce jouée par des personnes
handicapées
Animation : « Les pèlerins de Bouges »
Cap sciences
Pièce de théâtre jouée par le P6 « Le parcenciel » à l'occasion de la fancy-fair
Animation : projet Ethiopie
Cinéma
Bricolage de Noël en cycle
Animation PMS : la puberté
Projet Cap Ten : l'enfant présente un sujet qui l'intéresse
Amsterdam et Efteling
Initiation au golf
Théâtre « Josette » au centre culturel de Wanze : mémoire de la guerre



Renseignements pratiques

2020-2021



1. DES PERSONNES AU SERVICE DE L'ÉCOLE

■ La communauté des religieuses de l'Assomption

■ Le Pouvoir Organisateur (PO)

- Administrateurs : Françoise Jolly (présidente), Patricia Stoffe (secrétaire), Philippe Oger (trésorier), Christian Schiepers (travaux) et Monique Gérard.
- Membres : Etienne Miessen, Mélanie Goffin et Sœur Katrin, l'Abbé Dorthu.

■ L'association des parents

- Présidence : Céline Hermans
- Secrétaire : Steve Weyne
- Trésorière : Catherine Noiset

■ Le personnel de l'école – Année scolaire 2020-2021

- Direction : Dominique Versin - 085/ 21.61.41 (école)
- Enseignants au 1^{er} septembre 2020

Classe d'accueil – M1	Anne-Cécile Dewilde
M1C – M2C	Christine Meeckers
M2A - M3A	Vanessa Halleux
M2B - M3B	Cécile Braida
Psychomotricité	Pierre Péters
P1A	Marie-Rose Loncar
P1B	Isabelle Evrard
P2A	Céline Mottet
P2B	Laurent Feront
P3A	Katy Guffens
P3B – P4B	Martine Adam
P4A	Quentin Calande
P5A	Marie-Claire Devillers
P5B – P6B	Julie Wanet
P6	Christelle David
Ed. physique	Pierre Péters, François Dewit – Christophe Yernaux
Polyvalence	Marie-Emmanuelle Deproost

Intégration : Florence Kestemont, Florence Goffin, Sylvie Marneffe

- Cours de langues

<u>Année</u>	<u>Cours</u>	<u>Professeur</u>
P5-P6	Néerlandais	Murielle Paulus

- Surveillantes de midi : Elodie Tips – Jennifer Melin – Valentine Materne -Laetitia Boulanger
- Cuisine :
- Bibliothèque : Assurée par une maman bénévole
- Accueil « Mille Pattes » : Madame Véronique (joignable au 0496/93.29.76), Mme Elodie, Mr. Lirim, Mme Laetitia et Mme Jennifer

2. HORAIRE ET CALENDRIER

Cours :

De 8h40 à 12h25 et de 13h25 à 15h30.
mercredi **11h35, garderie gratuite jusque 13h.**

Education corporelle et physique

- Ces cours sont obligatoires, **sauf dispense médicale.**
- Natation : piscine de Wanze
Arrêtée cette année. Nous espérons y retourner l’an prochain
Conseils : éviter le port de bijoux, prendre un bonnet pour les cheveux longs.
- Horaire d’éducation physique et de natation (à déterminer)

Réunions de parents – Année scolaire 2020-2021

<i>27/11/20 – 28/06/21</i>	<i>Réunion des parents de primaire</i>
<i>13/11/20</i>	<i>Réunion des parents de maternelle</i>
<i>12/03/21</i>	<i>Bulletins P2 à P6</i>
<i>12-13/11/20 21-22/04/21 28-29/06/21</i>	<i>Remise des bulletins et réunion individuelle des parents pour les P1</i>
<i>29/01/21</i>	<i>Remise des bulletins pour les P1</i>

Programme des séjours à l’extérieur de l’école

- Année scolaire 2020-2021 :
 - Classes de dépaysement P3-P4 : du 15 au 19 mars 2021
 - Classes de dépaysement P5-P6 : du 19 au 23 avril 2021
 - **Depuis janvier 2001, vous avez la possibilité d’épargner en vue des classes de dépaysement dès la 1^{ère} maternelle (voir ordre permanent).**

■ Activités et fêtes de l'école – Année scolaire 2020-2021

<i>Célébration de rentrée</i>	<i>Mercredi 23 septembre 2020</i>
<i>Souper aux moules</i>	<i>Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 (annulé)</i>
<i>Cross P3, P4, P5, P6</i>	<i>Vendredi 16 octobre 2020 au terrain de foot d'Antheit</i>
<i>Bourse aux jouets</i>	<i>Dimanche 25 octobre 2020</i>
<i>Balade St-Martin</i>	<i>Dimanche 10 novembre 2020</i>
<i>Marche parrainée</i>	<i>Vendredi 30 octobre 2020 dès 13h30 (10h30 Acc-M1)</i>
<i>Marche ADEPS</i>	<i>Dimanche 13 décembre 2020</i>
<i>Visite de St Nicolas</i>	<i>A déterminer</i>
<i>Animations de Noël</i>	<i>Mercredi 16 décembre : conte de Noël Vendredi 18 décembre : célébration à 11h puis marche aux étoiles dès 13h30</i>
<i>Fancy-fair (primaire)</i>	<i>Samedi 27 et dimanche 28 mars 2021</i>
<i>Ateliers talents des parents</i>	<i>Dimanche 25 avril 2021</i>
<i>Fancy-fair (maternelle)</i>	<i>Dimanche 30 mai 2021</i>
<i>Barbecue de l'AP</i>	<i>Vendredi 25 juin 2021</i>

3. SERVICES

■ Facturation

Pour une plus grande facilité et efficacité de notre service administratif et aussi afin de limiter la manipulation d'argent en classe, Vous recevrez à la fin de chaque mois un relevé des frais (piscine, repas, sortie...) à payer par virement bancaire au n° de compte unique : BE14 0882 7192 8983.

Ce changement implique la facturation des frais scolaires et des repas sur le même document ainsi que la suppression de la carte de piscine.

Nous tenons à vous informer qu'une seule facture mensuelle sera émise par enfant. Les parents séparés ou divorcés s'entendent pour le règlement de celle-ci.

Une estimation des frais scolaires propre à votre (vos) enfant(s) vous sera distribuée en début d'année scolaire.

■ Cantine

	Primaire	Maternelle
Repas chauds + potage	3,60 €	3 €
Frites + sauce	2€	1,50 €
Dagobert	2,50 € (Grand)	2,00 € (petit)
Wraps	2,30€ (Grand)	1,80€ (petit)
Potage	Gratuit	Gratuit

Réservation obligatoire pour les repas chauds, les frites, les dagoberts et les wraps.
Les repas ne seront servis qu'aux élèves ayant réservé le repas.
Pour la cantine, paiement fin de mois dès réception de la facture remise aux enfants.
Après quinze jours de retard de paiement, les repas ne seront plus servis !

■ Accueil - Garderie - Etude

Horaire : Le matin à partir de 7h / garderie et étude le soir de 15h30 à 18h30.

Le mercredi après 13h et les congés scolaires : Accueil aux « Mille Pattes », rue Saint-Martin à Antheit.

Attention ! Pour les mercredis après-midi, obligation de s'inscrire préalablement.

Le formulaire d'inscription à la garderie est à rendre dans les 48 heures.

Merci de respecter scrupuleusement les horaires de fermeture et en cas d'imprévu, vous pouvez toujours contacter Madame Véronique Graindorge (**0496/93.29.76**).

Vous trouverez tous les formulaires d'inscription en ligne sur le site :

<http://www.wanze.be/>

■ TEC : transport scolaire – circuits spéciaux

Les parents qui souhaitent bénéficier du transport scolaire pour leur enfant doivent en faire la demande auprès de l'école (sous réserve de l'acceptation du dossier par les TEC).

4. DIVERS

■ Règles de vie

- Le règlement d'école est intégré au présent dossier.
- Vous savez déjà, qu'outre les connaissances, les savoirs et les savoir-faire, la classe est un lieu de vie personnelle et communautaire où l'on apprend à se connaître, se dépasser, accepter des règles et des attitudes de vie en société dans laquelle doivent être pris en considération :
 - **le respect de soi et de l'autre ;**
 - **la solidarité, l'entraide, la coopération, l'accueil, la collaboration ;**
 - **la participation ;**
 - **la communication ;**
 - **le développement d'attitudes faisant de nos enfants des jeunes capables de se prendre en main ;**
 - **la tolérance ;**
 - **le respect du matériel et du local.**

- Vous savez aussi que toute arrivée tardive, non motivée, sera sanctionnée.
- Nous comptons sur le soutien des parents afin que les devoirs soient réalisés dans les temps. Les devoirs non remis ou rendus en retard ne seront plus corrigés sauf circonstances exceptionnelles.

■ Sécurité et hygiène

- Sécurité

**Dégageons les entrées de l'école.
Utilisons le parking aménagé à côté de la ferme ou en bas du Thier.
Évitons les manœuvres dangereuses devant l'école ou dans
l'entrée de la ferme.**

Nous demandons à tous les parents qui arrivent après 8h15 de ne plus s'engager dans la rue Saint-Martin au-delà du parking.

Notre agent de quartier félicite la plupart des parents pour le respect des consignes données. Toute la communauté éducative espère qu'il en sera ainsi durant toute l'année scolaire.

- **Hygiène** : Surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant. Prévenez l'école en cas d'apparition de lentes ou de poux et donnez-lui les soins adéquats si nécessaire. Surtout ne dramatisez pas.
N'oubliez pas qu'il est essentiel que vos enfants se lavent tous les jours et qu'ils n'oublient pas de se brosser les dents.
- **Lunettes** : Sauf avis contraire de votre part, nous demandons aux enfants de laisser leurs lunettes en classe pendant les récréations.

■ Autres

- Pour éviter la perte des vêtements et des boîtes à tartines, merci de les marquer. Tout ce qui n'a pas été réclamé l'an passé a été donné début juillet.
Chaque fin de mois, tous les objets, boîtes... trouvés seront donnés à une œuvre caritative.
Les enfants (légèrement) malades venant à l'école et qui doivent rester à l'intérieur sont priés d'apporter un mot des parents et de quoi s'occuper (livres, jeux...).
Les abus ne seront plus tolérés.

■ Quelques adresses utiles

- PMS (Psychologue et assistante sociale) : Aurélie Lepot, Marie-Christine Dricot,
Rue des Augustins 44 à 4500 Huy (085/21.29.14)
- PSE (inspection médicale scolaire) c/o Hélène Gathy
Rue du Palais de Justice, 2 à 4500 Huy (085/211741)

Internet :

- Adresse e-mail **officielle** de l'école : smartinantheit@hotmail.com
- Site internet de l'école : www.ecolesaintmartin.antheit.be

N'oubliez pas de nous communiquer tout changement d'adresse, d'adresse e-mail, de numéro de gsm, etc. et ce dans les plus brefs délais... merci.

4. ABONNEMENTS FACULTATIFS.

■ Journal des enfants

Les titulaires de 5° et 6° primaires préconisent cet abonnement.
Tarif spécial pour les écoles.

→ **Paiement obligatoire sur le compte de l'école**
BE14 0882 7192 8983

■ Livres de l'école des loisirs

Contactez madame Devillers (P5) après le 1^{er} octobre.



D'autres questions.... N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne année scolaire à toutes et tous.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Valable depuis le 01/09/2010

L'inscription implique certaines règles de vie que l'enfant et les parents s'engagent à suivre.

1. Pourquoi un règlement d'école ?

L'école doit organiser les conditions de la vie en commun :

- ▲ pour que chacun y trouve un cadre de vie sécurisant, favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- ▲ pour que chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- ▲ pour que chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités ;
- ▲ pour que l'on puisse apprendre à chacun à développer des projets en groupe. Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. Elles sont à mettre en résonance avec les projets éducatif et pédagogique de l'établissement ;
- ▲ pour que l'on puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite.

2. Règles établies pour toutes les écoles

2.1. La présence à l'école

Obligations pour l'élève de fréquenter régulièrement l'école maternelle et obligatoirement tous les jours scolaires en primaire et enfant maintenu en M3.

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, **sauf certificat médical**) et de présenter ses examens, même en juin !

2.2. Les absences (circulaire ministérielle du 26/09/01)

Toute absence doit être justifiée pour les enfants en obligation scolaire. Les seuls motifs d'absence recevables sont les suivants :

- ▲ L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical si l'absence est supérieure à 3 jours ; si non par un mot des parents.
- ▲ Le décès d'un parent ou allié de l'élève.

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports.

L'expression « absence pour « raison familiale » n'est pas admise par l'inspecteur, ni par le vérificateur !!!

Toute autre absence est considérée comme injustifiée.

(Art . 4 et 6 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23/11/98)

Les mots d'absence ne peuvent pas s'inscrire dans le journal de classe.

Le directeur est tenu d'avertir la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) dès qu'un enfant du primaire ou maintenu en M3 compte plus de 9 demi-jours d'absence irrégulière.

Quand un enfant arrive en retard, il se présente d'abord chez le directeur. Les parents devront compléter un document et le signer.

2.3. L'exclusion définitive (circ. ministérielle 03/08/1998)

« Un élève régulièrement inscrit dans un établissement ne peut en être exclu définitivement que si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave ». (Art. 89 du décret « missions » du 24 juillet 1997)

2.4. Le respect des règles en cas de maladies contagieuses

Un extrait des mesures préconisées par l'inspection médicale scolaire (circulaire du 15 mars 1983)

Maladies	Mesures concernant le malade.	Mesures concernant les élèves et mesures générales d'hygiène.
Scarlatine	Eviction jusqu'à guérison attestée par un certificat médical.	Si plusieurs cas se présentent dans la classe, consulter son médecin.
Oreillons	Eviction jusqu'à guérison.	Vaccination recommandée surtout pour les garçons qui n'ont pas encore eu la maladie.
Rubéole	Eviction de 7 jours à partir du début de l'éruption.	Il est particulièrement recommandé de vacciner contre la rubéole toutes les jeunes filles âgées de 11-12 ans.
Pédiculose (poux)	Eviction jusqu'à guérison (rentrée avec certificat médical)	Dépistage régulier à la charge des parents et occasionnellement à l'école
Varicelle	Eviction jusqu'à guérison pour une période minimale de 14 jours.	
Grippe A/H1N1	Obligation de prévenir l'école	
Méningite à méningocoque	Obligation de prévenir l'école dans les plus brefs délais	

En cas de maladies, et pour éviter toute contagion, l'enfant est dans l'obligation de rester à la maison.

2.5. Divers

- ▲ Les frais scolaires : Les frais scolaires autorisés (pour mémoire : frais d'accès et de déplacement à la piscine, frais découlant de l'organisation d'activités culturelles ou sportives, les achats groupés facultatifs, les frais de participation et de déplacement à des activités extérieures à l'établissement : excursions, classes vertes, ...).
- ▲ Les assurances : L'école a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès du Bureau diocésain de Liège qui couvre les frais **après remboursement de la mutuelle**.

3. « Code de vie »

3.1. Les interdictions

Il est interdit :

- ▲ de sortir de l'école sans autorisation.
- ▲ d'avoir des comportements violents.
- ▲ de manquer de respect, d'insulter ou d'être grossier.
- ▲ de se mettre en danger et de mettre l'autre en danger.
- ▲ de diffuser sur internet (Facebook, Twitter, réseaux sociaux, etc.) des propos, des photos portant atteinte à la réputation, à l'intégrité de l'école, des enseignants, du personnel, des élèves et des parents. Toute diffusion sans accord de l'école sera poursuivie par la justice.
- ▲ détériorer le matériel et l'environnement.
- ▲ de porter le voile, d'avoir un « piercing », un tatouage, ...
- ▲ d'avoir une tenue vestimentaire indécente (jupe trop courte et « top » sont interdits).
- ▲ de porter des boucles d'oreilles (seulement pour les garçons).
- ▲ de mettre du vernis sur les ongles des mains/pieds.

3.2. Les REGLES se construisent et peuvent évoluer

Les règles sont construites avec les enfants dans un but de formation.

Elles varient suivant l'âge des enfants, l'endroit où ils se trouvent...

En cas de problème :

L'enfant prend le temps de se calmer, essaie de verbaliser la « situation-conflit » et tente de trouver une solution à celle-ci.

S'il n'en trouve pas, nous sommes là pour l'aider à exprimer sa difficulté (quand la passion fait place à la raison), analyser son attitude, écouter l'autre version, imaginer des solutions, prendre un engagement...

S'il ne respecte pas son engagement, il recevra un avertissement écrit.

En cas de récidive, il sera sanctionné et devra réparer.

En cas de conflit plus grave, il s'isole près de la salle des enseignants pour réfléchir, verbaliser ou dessiner « la situation conflit ». Les enseignants, les surveillants, la direction prennent connaissance du conflit ; l'école garde des traces dans un dossier.

Si le problème est grave, une sanction sera appliquée en dehors d'un climat passionnel.

Nous insistons vraiment auprès des parents afin qu'ils nous aident et nous soutiennent dans notre démarche, ceci afin de réduire au maximum les violences et méchancetés gratuites.

REGLES DE NOTRE ECOLE

	Parents	enfants
J'arrive à l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Je fais tout pour que mon enfant soit à l'heure à l'école (les rangs sont formés à 8h40). - Pour la sécurité des enfants, les parents utilisent le grand parking ou ne dépassent pas le porche de la ferme avec leur voiture. - Les manœuvres à l'intérieur du porche sont dangereuses et interdites. - Sauf raison exceptionnelle, les parents n'accompagnent pas leur enfant à l'intérieur de l'école sauf au vestiaire pour les enfants de l'école maternelle. - Toute absence à l'école primaire sera justifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis ponctuel (les rangs sont formés à 8h40). - Je laisse des objets dangereux et de valeur à la maison. - Le port du voile est interdit. - Je n'apporte ni GSM, MP3, Nitendo, PSP, ... à l'école. - Piercing, tatouage, maquillage, colorations excentriques des cheveux, jupe trop courte et « top » sont strictement interdits. - En primaire, quand j'arrive à l'école, je rentre directement dans la cour et je ne la quitte plus, même si mes parents restent devant la barrière. - Je justifie mon retard et je m'excuse en rentrant en classe.
En récréation	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents laissent au personnel de l'école le soin de résoudre les conflits. - Les enfants ne peuvent aller en récréation avec les lunettes qu'en cas d'absolue nécessité : aucune assurance ne fonctionne en cas de bris de verres ou de monture. - En cas de maladie, et non pour des futilités, un mot des parents est exigé pour rester à l'intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'attends d'être dans la cour pour déballer ma collation et je jette mes déchets dans la poubelle adéquate. - C'est le moment de me détendre ; les jeux violents sont interdits. - Je ne perturbe pas les jeux des autres. - A midi, pour aller dans le pré, j'apporte des chaussures de rechange. - En aucun cas, je ne quitte l'école sans autorisation. - Je joue au football dans la zone prévue. - Je veille à choisir des collations saines et en quantité normale.
Sortie des classes	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents attendent à la barrière ou sous le préau lorsqu'il pleut. A l'école maternelle, les parents entrent dans la cour. - L'école sera prévenue suffisamment tôt de toute modification concernant le retour de l'enfant (moyen de 	<ul style="list-style-type: none"> - Sans l'autorisation écrite de mes parents, je ne peux pas quitter la cour avant que ceux-ci n'arrivent. - Les enfants qui descendent le Thier de Messe attendent l'enseignant responsable. L'enseignant s'arrête à la moitié du Thier <u>jusque 15h45</u> et laisse partir les enfants quand il

	<p>transport, retour avec une autre personne...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est strictement interdit de manœuvrer devant l'école. 	<p>voit les parents (responsabilité des parents).</p> <p>Les enfants qui rentrent en bus sont conduits au « Mille pattes » avec une surveillante (payant jusqu'à l'arrivée du bus : 0,50€/jour)</p>
En classe	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents évitent de déranger inutilement les enseignants et les enfants durant les heures de classe. - En maternelle, les parents s'efforcent de ne pas rester inutilement des les classes et dans les couloirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte tous les adultes. - Je pense à dire bonjour, merci, s'il vous plait, ... - J'ai le droit de parole, les autres aussi. - Je respecte le matériel, celui des autres et celui de l'école. - Je ne mange pas pendant les cours. - Je ne bois pas sans autorisation. - Je respecte les consignes, je fais des efforts et suis de manière persévérante. - J'ai recours à mes outils et je peux demander de l'aide.
Dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents n'ont pas accès aux classes en dehors des heures de cours. - Les parents peuvent toujours rencontrer les enseignants : il suffit de prendre rendez-vous. - Les parents évitent les réflexions frustrantes aux surveillantes, aux autres parents et/ou aux enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la sécurité de tous, il est interdit de courir et de se bousculer dans les couloirs et les escaliers. - Dans les escaliers, je monte et descends à droite. - Pour le respect des autres, il est interdit de crier. - Il est strictement interdit de circuler dans les couloirs durant les récréations.
A domicile	<p>Les parents signent tous les jours le journal de classe et veillent à ce que les travaux soient réalisés proprement et rendus au jour prévu, que les leçons soient connues et que les contrôles soient signés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - J'étudie mes leçons, je fais mes devoirs. - Je me mets en ordre. - Je présente les travaux à signer par mes parents. - Je sais que 2 devoirs non faits et/ou 2 leçons non étudiées entraînent 1^{er} avertissement. A partir de 5 devoirs non faits, une sanction sous forme de retenue pendant les récréations ou après les cours sera d'office appliquée.
Au réfectoire	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents veillent à ce que le repas soit agréable (choix du menu/pique-nique, repas équilibrés, ...). Evitons les bonbons, les boissons sucrées, donnons priorité aux fruits et à l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'assieds correctement, je mange proprement, je parle calmement, je respecte les aliments et je ne les gaspille pas, je laisse l'endroit propre pour le suivant.

Education physique	- Tenue de gymnastique obligatoire.	- A prévoir avec les titulaires de ces cours.
Services	Nous sommes reconnaissants aux parents qui nous aident lors des différentes activités menées tout au long de l'année.	- L'école t'offre ses services. Nous te demanderons de lui en rendre également.
A la garderie	- Les élèves qui vont à la garderie doivent se conformer au règlement du « 1000 pattes » reçu à l'inscription. Si, exceptionnellement, un parent pense arriver en retard, il prévient Madame Véronique le plus rapidement possible au numéro 0496/93.29.76	- Je respecte les animatrices, je leur obéis. L'enseignant titulaire est toujours informé des problèmes survenus pendant la garderie et peuvent prendre des sanctions.
Sécurité	- Les parents qui transportent occasionnellement des enfants certifient que leur véhicule est assuré, qu'ils ne dépasseront pas le nombre de personnes prévu et que chacun aura la ceinture de sécurité. - Les barrières de l'école doivent toujours être fermées.	- J'évite tout jeu violent, toute agression d'autres personnes. Je ne frappe pas, je ne donne pas des coups, je ne saute pas dans les escaliers, ...
Dans les W-C		- Je dois aller aux toilettes pendant les récréations. - Je tire la chasse. - Je ne joue pas dans les toilettes.

4. Cours d'éducation physique

Pour pratiquer une activité physique, il faut une tenue adéquate. Il en va de même pour le cours d'éducation physique. C'est ainsi que pour la sécurité de l'élève il faut que les chaussures soient lacées et dépourvues de semelles compensées. Des chaussures détachées augmentent le risque de blessures par chutes en trébuchant sur un lacet ou en perdant une chaussure dans l'action.

Depuis le 01/11/2004, par mesure de sécurité et dans le but de veiller au confort, à la santé et à l'hygiène de l'enfant (la transpiration peut entraîner le refroidissement de l'enfant et des odeurs bien désagréables s'il ne change pas de tenue), **nous demandons :**

▲ **Pour les garçons :**

- la petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- un simple T-shirt blanc et un short bleu foncé ou noir

▲ **Pour les filles :**

- la petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- un simple T-shirt blanc et short bleu foncé ou noir OU maillot et collants

Le non respect de ce règlement sera sanctionné.

5. Dispositions finales

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable à se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

Règlement élaboré

Le 20/06/01 au conseil de participation

Le 27/11/01 au conseil de participation avec la participation du PMS

Le 26/02/02 au conseil de participation (utilisation d'une enquête réalisée auprès des enfants)

Le 16/04/02 au conseil de participation

Le 23/04/02 au comité de parents

Le 25/04/02 au pouvoir organisateur

Le 23/05/02 : chez les enseignants avec l'animation pédagogique.

Le 17/06/02 : approbation par le pouvoir organisateur.

Le 15/05/08 : modification du règlement d'ordre intérieur.

Le 10/09/09 : modification par la direction et les enseignants du R.O.I.

Le 20/06/10 : agréé par le Pouvoir organisateur, le Conseil de participation, la direction, le personnel et les instances syndicales.

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

N°

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
personne responsable de l'élève

Nom :

Prénom :

Classe :

vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence

du au / /20.....

MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux

(à cocher ou compléter)

- maladie de l'enfant *uniquement* avec un certificat médical joint
- décès dans la famille
- convocation par une autorité publique (attestation jointe)
- autre motif à expliciter ci-contre

Date : / /20.....

Signature

Fax école :

*Emplacement réservé
au certificat médical
ou
à l'explication du motif de l'absence*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Seront considérées comme **NON JUSTIFIEES**,
les absences

- *pour convenance personnelle*
- *dues à l'anticipation ou à la prolongation de congés officiels*

*Conformément aux circulaires le lui imposant,
la Direction se doit d'avertir le Service de
l'Obligation scolaire des absences non justifiées.*

Cadre réservé à la Direction

Motif accepté : OUI - NON

Notation : e - m - d - c - m' -

.....

.....